



2021

Rapport  
*annuel*

## Message du Secrétaire général



En 2020, nous avons appris à nous attendre à l'inattendu. Cela nous a servi de leçon tout au long de l'année 2021. Le retour à la « normale » n'a peut-être pas été celui que nous avons envisagé, ni même celui que nous avons espéré, mais il y a tout de même de quoi se réjouir de l'année écoulée.

Dès janvier 2021, nous avons accueilli la Namibie en tant que nouveau Membre de la HCCH, et Singapour en tant que 120<sup>e</sup> Partie contractante à la Convention Apostille de 1961, ce qui constitue une étape importante ! Ces développements ont donné un signal encourageant pour les mois qui ont suivi, au cours desquels nous avons accueilli trois nouveaux Membres de la HCCH (ce qui nous a permis de franchir une nouvelle étape, celle des 90 Membres) et avons été témoins de neuf autres formalités conventionnelles, comme vous pourrez le lire plus loin dans ce Rapport annuel.

En mars, notre Conseil sur les affaires générales et la politique (CAGP) s'est réuni en ligne pour la première fois de son histoire. Même si une réunion en ligne ne pourra jamais

reproduire l'énergie et la nature des réunions en personne, il a été remarquable de voir la mobilisation active des Membres dans des circonstances aussi exceptionnelles. Le soutien et l'implication des Membres de la HCCH ont été essentiels pour l'Organisation au cours de cette année particulière, durant laquelle toutes les réunions officielles se sont tenues en ligne.

Si le passage au format en ligne a sans nul doute posé des problèmes, celui-ci a également présenté plusieurs opportunités. La flexibilité du format a permis une participation plus inclusive de professionnels du monde entier et a conduit à une augmentation significative du nombre de participants. Cela a enrichi le dialogue lors des réunions et événements de la HCCH tout au long de l'année, tels que le 12<sup>e</sup> Forum international sur le Programme Apostille électronique (e-APP) et l'édition 2021 de l'événement HCCH a|Bridged. Les réunions en ligne ont également permis au Bureau Permanent d'accroître sa collaboration avec des États dans le cadre des services post-conventionnels, ainsi que sa coopération avec d'autres organisations dans le cadre des travaux de représentation externe. Si j'espère vivement que les activités en personne reprendront au cours de l'année à venir, je reste déterminé à trouver des moyens efficaces pour faciliter une représentation inclusive lors des réunions et événements de la HCCH.

« Le soutien et l'implication des Membres de la HCCH ont été essentiels pour l'Organisation au cours de cette année exceptionnelle, durant laquelle toutes les réunions officielles se sont tenues en ligne. »

« Je me réjouis de voir l'ensemble des Membres de la HCCH participer à la réflexion collective sur le développement stratégique futur de l'Organisation. »

Cela étant, comme vous le verrez dans le Rapport annuel de cette année, l'année 2021 a représenté bien plus que ses (nombreuses) réunions en ligne. La Convention Apostille de 1961 a célébré son 60<sup>e</sup> anniversaire lors de la réunion de la Commission spéciale en octobre, et le même mois, la Convention Protection des enfants de 1996 a célébré son 25<sup>e</sup> anniversaire avec les événements comprenant l'initiative HCCH|Approach. L'intérêt soutenu que suscitent ces Conventions après tant d'années témoigne de leur pertinence pratique permanente pour le monde moderne. Bien sûr, cela ne se limite pas aux Conventions. Les signatures, ratifications et adhésions tout au long de l'année démontrent l'intérêt constant pour les Conventions de la HCCH, anciennes et plus récentes, qu'il s'agisse de Conventions relatives au contentieux transnational et à l'entraide judiciaire, au droit de la famille et de la protection des enfants, ou au droit commercial et financier.

J'ai également été heureux de constater les progrès réalisés par les Groupes d'experts et les Groupes de travail dans les domaines normatifs et non normatifs tout au long de l'année.

Certains d'entre eux concluront probablement leurs travaux très prochainement, tandis que d'autres devront encore mener de nombreuses discussions. En ce qui concerne l'aspect non normatif, les travaux de certains de ces Groupes feront partie intégrante des discussions lors des prochaines réunions de Commissions spéciales prévues en 2022 et après.

Le Plan stratégique actuel arrivant à son terme en 2022, l'année écoulée a également été l'occasion idéale de réfléchir au futur positionnement stratégique de la HCCH. Au cours de l'année 2021, j'ai eu le plaisir de m'entretenir avec un Groupe informel d'ambassadeurs ouvert sur ce sujet et je suis particulièrement reconnaissant aux ambassadeurs et au personnel de leurs ambassades respectives pour leur participation active. Ces discussions seront présentées au CAGP et je me réjouis de voir l'ensemble des Membres de la HCCH participer à la réflexion collective sur le développement stratégique futur de l'Organisation.

En résumé, après une nouvelle année couronnée de succès pour la HCCH, je suis fier de la manière dont l'Organisation a continué à fonctionner efficacement. Ce fut un véritable travail d'équipe et je tiens à remercier les nombreux experts, délégués, observateurs et, bien évidemment, mes collègues du Bureau Permanent, pour avoir continué à relever ces différents défis. Nous avons fixé un cap prometteur pour le développement futur de l'Organisation et je me réjouis déjà de voir quelles nouvelles aventures passionnantes nous attendent en 2022.

Dr Christophe Bernasconi  
Secrétaire général

# Table des matières



- 05  
Temps forts
- 07  
Faits & Chiffres
- 09  
Nouveaux Membres & Formalités conventionnelles
- 11  
Travaux normatifs
- 15  
Autres travaux normatifs exploratoires
- 17  
Travaux non normatifs
- 30  
Gouvernance & Coopération
- 35  
Le personnel
- 37  
Les stagiaires
- 38  
Organigramme

# Temps forts

## Janvier



Groupe de travail sur la loi applicable portant sur le Protocole Obligations alimentaires (en ligne)



La Namibie devient le 87<sup>e</sup> Membre de la HCCH

## Mars



Conseil sur les affaires générales et la politique (en ligne)



La Thaïlande devient le 88<sup>e</sup> Membre de la HCCH

## Mai



Groupe d'experts sur le Programme Apostille électronique (e-APP) et les nouvelles technologies (en ligne)



Groupe de travail sur la coopération administrative concernant la Convention Recouvrement des aliments de 2007 (en ligne)



Conseil des Représentants diplomatiques (en ligne)

## Septembre



Groupe d'experts sur les accords familiaux (en ligne)



Groupe de travail sur la prévention des pratiques illicites en matière d'adoption internationale et la manière d'y remédier (en ligne)



Le Honduras devient le 90<sup>e</sup> Membre de la HCCH



12<sup>e</sup> Forum international sur le programme Apostille électronique (en ligne)



Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention Apostille (en ligne)

## Novembre



Groupe d'experts sur les accords familiaux (en ligne)



Groupe de travail sur la prévention des pratiques illicites en matière d'adoption internationale et la manière d'y remédier (en ligne)



Groupe d'experts sur la Filiation / Maternité de substitution (en ligne)

## Février



Groupe d'experts sur les transferts internationaux d'aliments (en ligne)



Groupe d'experts sur la Filiation / Maternité de substitution (en ligne)



Groupe d'experts sur la compétence (en ligne)

## Juillet



La Mongolie devient le 89<sup>e</sup> Membre de la HCCH



Groupe d'experts sur la Filiation / Maternité de substitution (en ligne)

## Octobre



Groupe de travail sur les questions relatives à la compétence en matière de contentieux civil ou commercial transnational (en ligne)



Événement mondial HCCH|Approach Célébration du 25<sup>e</sup> anniversaire de la Convention Protection des enfants de 1996 (en ligne)

## Décembre



HCCH a|Bridged – Édition 2021 : Permettre l'autonomie de la volonté des parties avec la Convention Élection de for de 2005 (en ligne)



Groupe de travail sur la coopération administrative concernant la Convention Recouvrement des aliments des 2007 (en ligne)



Le Groupe de travail relatif au Manuel pratique en vertu de la Convention Protection des adultes de 2000 s'est réuni à intervalles réguliers entre avril et décembre 2021 (en ligne)

## Faits & Chiffres

### Membres



**4**

Nouveaux Membres



**1**

Nouvel État lié



### Formalités conventionnelles



**10**

Signatures, Adhésions & Ratifications

- 4 Nouvelles signatures**  
(Convention Élection de for de 2005, Convention Jugements de 2019)
- 5 Nouvelles adhésions**  
(Convention Apostille de 1961, Convention Notification de 1965, Convention Preuves de 1970, Convention Adoption de 1993)
- 1 Nouvelle ratification**  
(Convention Recouvrement des aliments de 2007)

### Personnel



**35**

Membres du personnel issus de **23** États

**4**

Personnes détachées issues de **3** États

**29**

Stagiaires issus de **16** États

### Réunions & Événements



**30+**

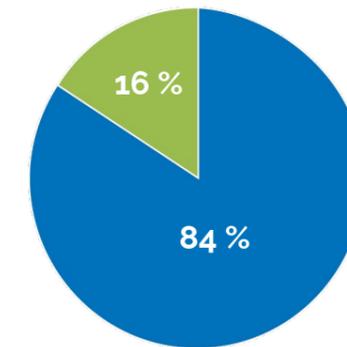
Réunions

**6**

Événements publics

- 5** Groupes d'experts
- 5** Groupes de travail
- 1** Commission spéciale
- 2** Organes directeurs

### Questions financières



- Budget
- Contributions volontaires

**4 277 994 €**

Budget pour l'Exercice financier 2020-2021

**811 138 €**

reçus en contributions monétaires volontaires en 2021, dont

**445 046 €**  
reçus pour le projet iSupport

### Publications & leurs traductions



**3**

Nouvelles publications

**67**

Nouvelles traductions, portant sur **5** publications

### Assistance post-conventionnelle



**10**

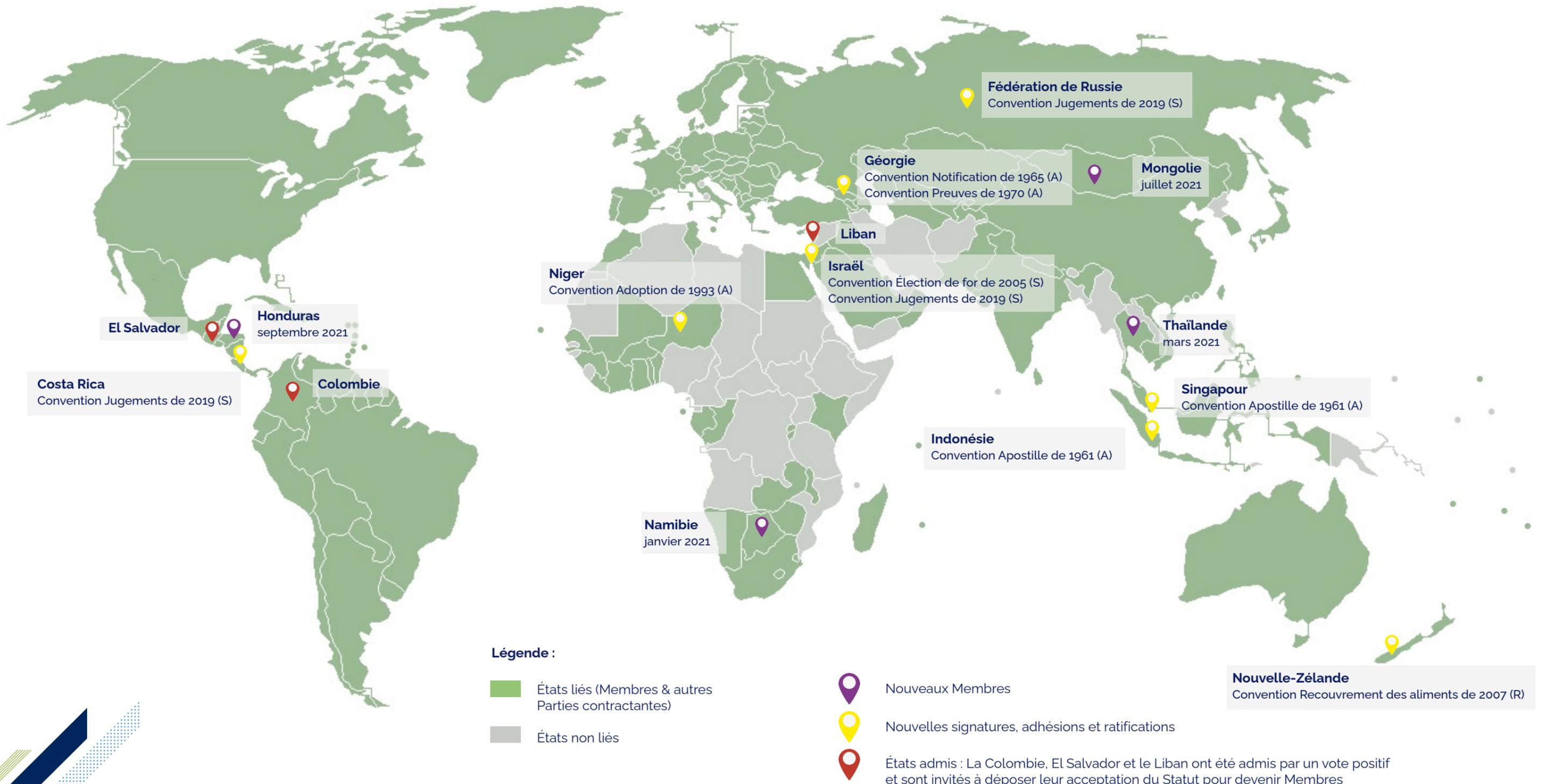
États bénéficiaires d'une assistance post-conventionnelle sur mesure

# Nouveaux Membres & Formalités conventionnelles

La HCCH compte 90 Membres (89 États membres et l'Union européenne) représentant l'ensemble des régions du globe.

Les Membres déterminent le Programme de travail de l'Organisation et jouent un rôle actif dans les travaux normatifs, non normatifs et de gouvernance.

Les Parties contractantes aux Conventions de la HCCH bénéficient d'un vaste réseau de coopération juridique et de normes internationales uniformes. Les Conventions sont ouvertes aux Membres de l'Organisation, mais aussi aux non-Membres dont beaucoup ont signé ou sont devenus Parties contractantes à une ou plusieurs Conventions de la HCCH. Cela signifie que l'on compte au total plus de 150 États liés aux travaux de l'Organisation dans le monde entier.



## Travaux normatifs

Dans le cadre du mandat de la HCCH qui vise à l'unification progressive des règles de droit international privé, la conduite de travaux législatifs ou « normatifs » reste une fonction essentielle de l'Organisation.

En 2021, l'Organisation a poursuivi ces travaux en explorant les domaines qui pourraient bénéficier de l'élaboration d'un instrument international, dans le cadre de certains des projets énumérés dans la présente section.

### Touristes et visiteurs (règlement en ligne des litiges)



M. André Stemmet,  
Président du Groupe d'experts sur  
le projet Touristes et visiteurs

En 2021, le **Groupe d'experts sur le projet Touristes et visiteurs (RLL)** s'est achevé avec la présentation de son rapport final au CAGP. Créé en 2018, le Groupe d'experts s'est réuni à trois reprises entre 2018 et 2020, sous la présidence de M. André Stemmet (Afrique du Sud).

Dans son rapport final, présenté au CAGP en mars 2021, le Groupe d'experts a proposé d'élaborer un guide destiné aux touristes et visiteurs internationaux pour faciliter la poursuite des demandes transfrontières. Cette proposition a été approuvée par le CAGP, qui a enjoint le Bureau Permanent d'élaborer un *Guide pratique sur l'accès à la justice pour les touristes et visiteurs internationaux*, sur la base de l'Avant-projet soumis par le Groupe d'experts.

Le Bureau Permanent a ensuite commencé à préparer le Guide pratique, dont le projet de texte a été distribué aux Membres pour commentaires en septembre 2021. Le Guide pratique vise à aider les touristes et les visiteurs internationaux d'États étrangers qui cherchent à accéder à la justice pour des différends découlant de leur expérience touristique en fournissant des informations sur les mécanismes de règlement en ligne des litiges disponibles, ainsi que sur les instruments juridiques de la HCCH qui peuvent être pertinents dans une situation donnée.

La version révisée du Guide pratique sera soumise au CAGP pour approbation en mars 2022.

## Compétence



Prof. Keisuke Takeshita,  
Président du Groupe de travail  
sur les questions relatives à  
la compétence en matière de  
contentieux civil ou commercial  
transnational

Les origines du projet concernant la compétence remontent à 1992, lorsque la HCCH a entamé des travaux exploratoires sur deux aspects clés dans les litiges civils ou commerciaux transnationaux, à savoir, la compétence des tribunaux ainsi que la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers. Les travaux dans ces domaines ont évolué progressivement tout au long des décennies suivantes, une attention particulière étant accordée, tout d'abord, à l'élaboration d'un instrument visant à traiter des affaires impliquant spécifiquement des accords d'élection de for (ce qui a conduit à l'adoption de la Convention Élection de for en 2005) et, ensuite, à l'élaboration d'un instrument relatif à la reconnaissance et à l'exécution des jugements étrangers (ce qui a abouti à l'adoption de la Convention Jugements en 2019).

Depuis 2020, le projet concernant la compétence est à nouveau au centre des travaux normatifs de la HCCH dans le domaine du contentieux civil ou commercial transnational. Le **Groupe d'experts sur la compétence** a repris ses travaux après une brève interruption et s'est réuni à trois reprises entre février 2020 et février 2021, s'acquittant de son mandat par la présentation d'un rapport final au CAGP en mars 2021.

Conformément aux recommandations du Groupe d'experts, en mars 2021, le CAGP a demandé la mise en place d'un **Groupe de travail sur les questions relatives à la compétence en matière de contentieux civil ou commercial transnational**, présidé par le Professeur Keisuke Takeshita (Japon), et a chargé le Groupe de travail d'élaborer des projets de dispositions, notamment des règles pour les procédures concurrentes, en vue d'éclairer davantage les considérations et les décisions politiques relatives au champ d'application et au type de tout nouvel instrument.

Le Groupe de travail s'est réuni pour la première fois en octobre 2021 pour commencer à travailler à l'élaboration de projets de dispositions sur les procédures parallèles. Le Groupe a discuté des objectifs et de la portée de ces dispositions, ainsi que du rôle des règles de compétence et de la doctrine du *forum non conveniens*. La deuxième réunion du Groupe de travail est prévue pour février 2022 avant que le Groupe ne rende compte des progrès réalisés lors de la réunion du CAGP de mars 2022.

Le projet concernant la compétence explore les questions liées à la compétence des tribunaux dans les litiges civils ou commerciaux transnationaux : sur quels fondements les parties à un litige en matière civile ou commerciale peuvent-elles saisir les tribunaux d'un État ; sur quels fondements un État peut-il exercer sa compétence en matière civile et commerciale ; comment des règles harmonisées dans ce domaine pourraient-elles réduire le risque de procédures judiciaires parallèles dans plusieurs États ?



## Filiation / Maternité de substitution



Mme Joelle Schickel-Küng,  
Présidente du Groupe d'experts  
sur le projet Filiation / Maternité  
de substitution

Créé en 2015, le **Groupe d'experts sur le projet Filiation / Maternité de substitution** est actuellement présidé par Mme Joelle Schickel-Küng (Suisse).

Le Groupe d'experts s'est réuni à trois reprises en 2021, poursuivant ses discussions sur la possibilité d'élaborer à la fois un instrument général de droit international privé sur la filiation (Convention) et un protocole distinct sur la filiation résultant de conventions de maternité de substitution à caractère international (Protocole). Afin de faire avancer les travaux, des sous-groupes ont également été organisés tout au long de l'année en vue de discuter de questions spécifiques.

Le Groupe d'experts sur la Filiation / Maternité de substitution s'est réuni en février 2021 pour discuter de l'objet de ses travaux pour ses prochaines réunions, afin de préparer son rapport final au CAGP sur la possibilité d'élaborer une possible future Convention et un éventuel Protocole.

En mars 2021, le CAGP a fait sienne la recommandation du Groupe d'experts visant à prolonger le mandat du Groupe d'une année supplémentaire afin de lui permettre de soumettre son rapport final au CAGP lors de sa réunion de 2023. Ce faisant, le CAGP a rappelé que les travaux de la HCCH dans le domaine des conventions de maternité de substitution à caractère international ne doivent pas être considérés comme soutenant ou rejetant la maternité de substitution.

En juillet 2021, le Groupe d'experts s'est à nouveau réuni pour discuter du champ d'application d'une possible Convention et d'un éventuel Protocole. Le Groupe a en particulier évalué l'opportunité et la possibilité d'inclure les adoptions nationales dans le champ d'application d'une Convention. Il a également évalué l'opportunité et la possibilité d'inclure (1) la filiation résultant d'une convention de maternité de substitution nationale et (2) les adoptions nationales dans le contexte d'une convention de maternité de substitution (nationale / internationale) dans le champ d'application d'une Convention ou d'un Protocole.

La troisième et dernière réunion du Groupe d'experts de l'année s'est tenue en novembre 2021, et a examiné le format, la structure et l'orientation de son rapport final. Le Groupe a également poursuivi ses discussions sur la possibilité de faire progresser les travaux relatifs à un éventuel Protocole, en particulier ses objectifs, ainsi que les différentes approches et les différents éléments qui pourraient y être inclus.

Le Groupe d'experts sur la Filiation / Maternité de substitution doit se réunir à nouveau fin mars 2022 et en octobre / novembre 2022, avant de soumettre son rapport final au CAGP sur la possibilité d'élaborer une possible future Convention et un éventuel Protocole.

Le projet Filiation /  
Maternité de substitution  
étudie la possibilité de  
faire avancer les travaux  
sur les questions de droit  
international privé  
concernant le statut des  
enfants, notamment celles  
découlant des  
conventions de maternité  
de substitution à caractère  
international.



## Accords familiaux



Prof. Paul Beaumont,  
Président du Groupe d'experts  
sur les accords familiaux

En 2012, le CAGP a mandaté la création d'un **Groupe d'experts sur les accords familiaux**, actuellement présidé par le Professeur Paul Beaumont (Royaume-Uni), qui s'est réuni à cinq reprises entre 2013 et 2021.

Compte tenu de l'augmentation de la mobilité internationale des familles et des enfants, de la tendance croissante à résoudre les questions en matière familiale et les litiges s'y référant par des accords entre les parties, et des défis pratiques et juridiques concernant la reconnaissance et l'exécution des accords amiables transfrontières, le Groupe d'experts est parvenu à un consensus sur la nécessité de disposer de lignes directrices dans ce domaine.

Par conséquent, avec l'approbation des Membres de la HCCH, le Groupe d'experts a élaboré une première version d'un nouvel *Outil à l'intention des praticiens* (anciennement projet de Guide pratique) *sur la reconnaissance et l'exécution transfrontières des accords conclus dans le cadre de différends familiaux impliquant des enfants*.

En 2021, le Groupe d'experts a continué à travailler sur la révision du projet d'Outil à l'intention des praticiens, présenté pour la première fois au CAGP en 2019, dans le but d'améliorer sa lisibilité pour un public plus large et de parvenir à un consensus entre les Membres sur une version finale.

Après avoir communiqué celui-ci aux Membres pour commentaires en juillet 2021, le Groupe d'experts s'est réuni en septembre 2021 pour discuter de la version la plus récente de l'Outil à l'intention des praticiens. La discussion a notamment porté sur le champ d'application et le public cible de l'Outil à l'intention des praticiens, sur l'importance de la résidence habituelle comme élément de rattachement dans le cadre des Conventions de la HCCH relatives à la protection des enfants et sur le droit de l'enfant à être entendu dans le cadre de la conclusion d'un accord familial. Une révision de l'Outil à l'intention des praticiens a été réalisée en tenant compte des conclusions de cette réunion.

Le Groupe d'experts s'est à nouveau réuni en novembre 2021 pour discuter des questions rédactionnelles en suspens et pour finaliser le document avant de le soumettre au CAGP. L'Outil à l'intention des praticiens a été distribué aux Membres en décembre 2021 pour une dernière consultation informelle.

La version révisée de l'Outil à l'intention des praticiens sera soumise au CAGP pour approbation en mars 2022.

Le projet sur les accords  
familiaux explore les  
questions relatives à la  
reconnaissance et à  
l'exécution  
transfrontières des  
accords conclus dans le  
cadre de différends  
familiaux impliquant  
des enfants.



## Autres travaux normatifs exploratoires

Outre les projets normatifs décrits ci-dessus, le Bureau Permanent mène régulièrement des travaux exploratoires, souvent en collaboration avec d'autres organisations internationales, dans d'autres domaines qui pourraient bénéficier d'une recherche plus approfondie sur leurs implications sur le droit international privé.

### Propriété intellectuelle

En 2021, la HCCH et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) ont élaboré conjointement un *Questionnaire sur l'interaction entre le droit international privé et le droit de la propriété intellectuelle*.

Le Questionnaire vise à identifier les problèmes réels et pratiques de droit international privé dans les litiges en matière de propriété intellectuelle. Par exemple, il s'agit d'établir la compétence, de déterminer et d'appliquer la loi applicable, de reconnaître ou d'exécuter des jugements étrangers et, le cas échéant, de mettre en place une coopération administrative et judiciaire.

Plus de 300 réponses au Questionnaire ont été reçues de la part d'un large éventail de répondants, entre autres des agents d'Organes nationaux et d'offices de propriété intellectuelle de Membres de la HCCH, des membres du corps judiciaire, des représentants d'associations de propriété intellectuelle, ainsi que des praticiens et des universitaires dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Une analyse préliminaire des réponses a confirmé l'applicabilité des règles générales de droit international privé aux litiges transfrontières en matière de propriété intellectuelle dans la plupart des États et territoires, et a mis en évidence les éléments territoriaux forts des droits de propriété intellectuelle, tels que consacrés dans certains instruments internationaux ou régionaux. Alors que moins d'un tiers des répondants a déclaré avoir été confronté à des difficultés liées au droit international privé dans le cadre de litiges transfrontières en matière de propriété intellectuelle, les difficultés signalées concernaient principalement les litiges transfrontières en ligne en matière de propriété intellectuelle et les litiges portant sur un brevet essentiel lié à une norme (BEN) FRAND dans certains États et territoires.

L'orientation future des travaux sur l'interaction entre la propriété intellectuelle et le droit international privé sera déterminée par le CAGP en mars 2022.

Le projet sur la propriété intellectuelle explore l'interaction entre le droit international privé et le droit de la propriété intellectuelle, en étroite collaboration avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.



### Économie numérique

En 2021, le Bureau Permanent a continué à suivre de près les travaux dans le domaine de l'économie numérique, notamment la technologie des registres distribués, dans le but d'identifier les questions de droit international privé pour d'éventuels travaux futurs. Ces travaux exploratoires ont porté sur les questions spécifiques découlant des technologies et applications émergentes dans l'économie numérique, notamment la compétence et l'élection de for, la loi applicable et le choix de la loi, la reconnaissance et l'exécution des jugements, ainsi que les cadres de coopération potentiels.

Le Bureau Permanent a continué à collaborer avec l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT) et la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) dans le cadre de leurs travaux actuels sur l'économie numérique, notamment en participant en tant qu'observateur aux réunions du Groupe de travail d'UNIDROIT sur les actifs numériques et le droit privé et à celles du Groupe de travail IV de la CNUDCI (Commerce électronique).



Le Bureau Permanent présentera un rapport sur ses conclusions au CAGP en mars 2022. Par ailleurs, les questions relatives aux implications de l'économie numérique sur le droit international privé devraient figurer au programme de la prochaine Conférence internationale de la HCCH sur le droit commercial et financier, qui se tiendra en 2022.

### Insolvabilité



Le manque de clarté sur la loi applicable peut souvent conduire à des incohérences et à une imprévisibilité dans les procédures d'insolvabilité internationales. Par conséquent, la recherche exploratoire sur les questions de droit international privé relatives à l'insolvabilité reste une composante importante du travail normatif de la HCCH.

En 2021, le Bureau Permanent a continué à collaborer avec la CNUDCI sur les questions relatives à la loi applicable dans les procédures d'insolvabilité et à la localisation et au recouvrement civils d'actifs dans ces mêmes procédures. Le Bureau Permanent a participé aux réunions du Groupe d'experts de la CNUDCI sur ces sujets en septembre 2021, ainsi qu'à la réunion de décembre 2021 du Groupe de travail V de la CNUDCI (Droit de l'insolvabilité).

## Travaux non normatifs

À l'heure actuelle, 40 Conventions et autres instruments juridiques ont été adoptés sous les auspices de la HCCH.

Il est essentiel d'assurer la bonne mise en œuvre et le bon fonctionnement de ces Conventions qui profitent à toutes les Parties contractantes. Ceci est facilité par la mise à disposition de services post-conventionnels, dans le cadre des travaux « non normatifs » de l'Organisation. La présente section porte sur les principales évolutions observées depuis 2021.

### Convention Apostille de 1961

En 2021, la Convention Apostille a célébré une année historique qui a été marquée par plusieurs réunions et événements. Le premier temps fort a eu lieu dès janvier 2021, lorsque la Convention a atteint 120 Parties contractantes suite à l'adhésion de Singapour.



Mme Vesna Bratušek,  
Présidente du Groupe d'experts sur  
l'e-APP et les nouvelles technologies



Singapour adhère à la Convention  
Apostille de 1961 (janvier 2021)

Deuxièmement, en mai 2021, le **Groupe d'experts sur l'e-APP et les nouvelles technologies** s'est réuni pour la première fois. Présidé par Mme Vesna Bratušek (Slovénie), le Groupe a discuté de l'utilisation actuelle de l'e-APP, des solutions éventuelles pour l'avenir et des méthodes permettant de fournir des orientations supplémentaires et de partager des informations. À l'attention de la Commission spéciale, il a recommandé un ensemble de « principes fondamentaux et bonnes pratiques » tels qu'approuvés par le Groupe d'experts et a proposé la création d'un forum en ligne pour faciliter l'échange d'informations entre les Parties contractantes.

En octobre 2021, le **12<sup>e</sup> Forum international sur l'e-APP** s'est tenu juste avant la réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention Apostille. Le Forum e-APP s'est déroulé sur plusieurs fuseaux horaires, avec des participants et des intervenants du monde entier. Quatorze Parties contractantes ont présenté leurs solutions e-APP et ont discuté de sujets tels que l'e-APP comme solution d'e-Gouvernement, la coordination entre les autorités gouvernementales pendant le processus de mise en œuvre, la mise en œuvre progressive des composantes de l'e-APP et l'avenir de l'authentification des actes à la lumière des nouvelles technologies.



M. Luke Tang,  
Président de la Cinquième réunion  
de la Commission spéciale sur la  
Convention Apostille de 1961

La **Commission spéciale** a été convoquée pour la cinquième fois, sous la présidence de M. Luke Tang (Singapour), en présence de plus de 350 participants. La réunion a permis aux Membres, Parties contractantes et autres parties intéressées d'examiner le fonctionnement pratique de la Convention et notamment de l'e-APP.

Tout au long de la semaine, la Commission spéciale a traité de questions relatives au champ d'application et au fonctionnement de la Convention, notamment les résultats du Questionnaire Apostille de 2021. Elle a également discuté de l'impact de la pandémie de COVID-19, des plans pour la seconde édition du Manuel Apostille et du fonctionnement de l'e-APP. Les discussions ont mis l'accent sur l'utilisation croissante des technologies, en particulier dans le contexte de l'émission d'actes publics électroniques, ainsi que de l'e-APP. De cette façon, la Convention continue de s'adapter à l'ère moderne.

Le premier jour de la réunion de la Commission spéciale a coïncidé avec le 60<sup>e</sup> anniversaire de la Convention. Cet anniversaire a été célébré par une cérémonie au cours de laquelle l'Indonésie a déposé son instrument d'adhésion, devenant ainsi la 121<sup>e</sup> Partie contractante à la Convention.

Outre ces événements, le Bureau Permanent a continué en 2021 à promouvoir la Convention en participant à un certain nombre d'événements externes, notamment pour la *Common Law Association of Notaries* (CLAN), la *U.S. National Association of Secretaries of State* (NASS) et le Bureau des affaires consulaires des Philippines. L'e-APP a également continué à susciter un intérêt tout au long de l'année 2021. Le Bureau Permanent s'est entretenu avec plusieurs Parties contractantes dans le cadre de leur processus de mise en œuvre de l'e-APP, ainsi qu'avec des États se préparant à adhérer à la Convention et envisageant de mettre en œuvre l'e-APP. Il s'agissait notamment d'accueillir un atelier pour une délégation en visite en Ouzbékistan et d'organiser une assistance post-conventionnelle ciblée sur l'e-APP pour El Salvador.



L'Indonésie adhère à la Convention Apostille de 1961  
(octobre 2021)

La Convention  
Apostille de 1961  
facilite l'utilisation  
des actes publics à  
l'étranger, en  
remplaçant la  
légalisation  
traditionnelle par la  
délivrance d'une  
seule Apostille.



## Conventions Notification de 1965 et Preuves de 1970

Tout au long de l'année 2021, le Bureau Permanent a fourni des conseils et un soutien personnalisé aux Parties contractantes (candidates) aux Conventions Notification de 1965 et Preuves de 1970, en vue d'assurer leur mise en œuvre effective et leur fonctionnement pratique.

Ces activités comprenaient des sessions de formation sur la Convention Notification de 1965 pour l'Union internationale des huissiers de justice (UIHJ) et la toute première Masterclass HCCH-ANASE, qui comprenait une session sur la Convention Preuves de 1970. En octobre 2021, une session de formation en ligne sur les deux Conventions a été organisée pour les fonctionnaires de la Cour suprême d'Ukraine, avec le soutien du projet Pravo-Justice de l'Union européenne (UE). Au cours du même mois, le Bureau Permanent s'est associé à la Cour suprême du Nicaragua pour dispenser une formation hybride sur les Conventions Notification et Preuves à l'intention des juges nicaraguayens, des fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères, des défenseurs publics et d'autres officiers de justice.



Tout comme pour les autres Conventions de la HCCH, les possibilités d'étendre l'utilisation des technologies de l'information pour renforcer le fonctionnement de la Convention Preuves continuent de susciter un grand intérêt. En juin 2021, le Bureau Permanent s'est associé à l'Asian Business Law Institute (ABLI) pour organiser un webinaire sur la « Convention HCCH Preuves de 1970 et l'obtention de preuves à distance par liaison vidéo », auquel ont assisté des participants de 30 États et territoires différents. Après la publication, en anglais et en français, du *Guide de bonnes pratiques sur l'utilisation de la liaison vidéo dans le cadre de la Convention Preuves* en avril 2020, des traductions dans 21 autres langues de l'UE ont été fournies par la Commission européenne et publiées en décembre 2021.

En vue d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité des informations relatives aux Conventions Notification de 1965 et Preuves de 1970, des travaux sont en cours afin d'améliorer les Espaces Notification et Preuves du site web de la HCCH, notamment la mise à jour des bibliographies des Conventions et la mise à disposition d'une compilation de la jurisprudence. Ces mises à jour devraient être pleinement mises en œuvre en 2022.

En mai 2021, la Géorgie a ratifié la Convention Notification de 1965 et a adhéré à la Convention Preuves de 1970. Avec ces développements, la Convention Notification de 1965 compte 79 Parties contractantes et la Convention Preuves de 1970 en compte 64.

Les Conventions Notification de 1965 et Preuves de 1970 établissent un cadre uniforme de mécanismes de coopération en vue de faciliter et de rationaliser, respectivement, la notification des actes et l'obtention des preuves à l'étranger.



Notification



Preuves

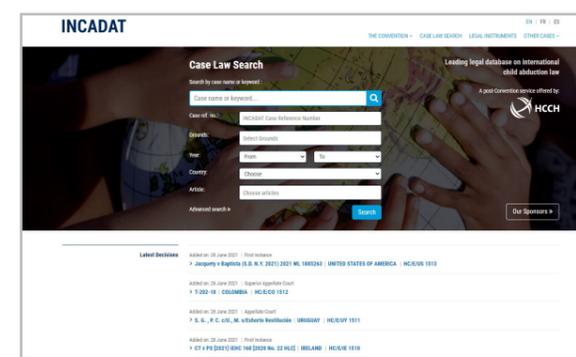
## Convention Enlèvement d'enfants de 1980

En 2021, la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 a continué à attirer l'attention de parties prenantes du monde entier. Le Bureau Permanent a participé à diverses réunions et manifestations visant à promouvoir la mise en œuvre effective et le fonctionnement pratique de la Convention.

Il s'agissait notamment d'organiser des séminaires personnalisés à l'intention de : fonctionnaires de la région Asie-Pacifique (en partenariat avec le ministère des Affaires étrangères du Japon), de fonctionnaires d'Allemagne, du Kazakhstan et de Turquie (en partenariat avec la Fondation allemande pour la coopération juridique internationale (IRZ) et le Gouvernement du Kazakhstan), de fonctionnaires de la Cour suprême d'Ukraine (en partenariat avec le projet Pravo-Justice de l'UE), de fonctionnaires et autres parties prenantes des Amériques (en partenariat avec la Commission interaméricaine des droits de l'homme), et de juges et procureurs de 11 États européens (en partenariat avec le Réseau européen de formation judiciaire).

Tout au long de l'année 2021, le Bureau Permanent a encouragé l'utilisation de son nouveau *Guide de bonnes pratiques dans le cadre de la Convention Enlèvement d'enfants : Partie VI – Article 13(1)(b)*, publié en 2020, qui fournit des orientations sur l'application cohérente de l'une des exceptions limitées au principe du retour immédiat dans les cas où le retour exposerait l'enfant à un risque grave de danger. En décembre 2021, de nouvelles traductions du Guide dans 19 langues de l'UE ont été publiées avec le soutien de la Commission européenne. En comptant ces nouvelles traductions, le Guide est désormais disponible dans 23 langues de l'UE, ainsi qu'en japonais.

La Convention Enlèvement d'enfants de 1980 tend à protéger les enfants des effets nuisibles du déplacement illicite et de la rétention au-delà des frontières internationales en prévoyant une procédure permettant leur retour rapide et garantissant la protection du droit de visite.



La base de données sur l'enlèvement international d'enfants (INCADAT) a continué à se développer, tant en termes d'utilisateurs que de contenu. Le nombre global d'utilisateurs en 2021 représente une augmentation de près de 75 % par rapport à 2018, avec un nombre important de nouveaux utilisateurs venant d'Asie-Pacifique et d'Amérique latine. Cette expansion géographique a été soutenue par la coopération permanente du Bureau Permanent avec les correspondants INCADAT, les universités et les Autorités centrales du monde entier, qui ont aidé à l'ajout de nouveaux contenus et à la traduction des contenus existants.

## Convention Adoption de 1993



Mme Carine Rosalia,  
Présidente du Groupe de travail sur  
la prévention des pratiques illicites en  
matière d'adoption internationale et  
la manière d'y remédier

En 2021, les travaux relatifs à la Convention Adoption de 1993 ont porté principalement sur la préparation de la prochaine **réunion de sa Commission spéciale**, provisoirement prévue pour juillet 2022, au cours de laquelle une attention particulière sera accordée à la prévention des pratiques illicites et à la manière d'y remédier, ainsi qu'au suivi de l'adoption.

En amont de la réunion de la Commission spéciale, le **Groupe de travail sur la prévention des pratiques illicites en matière d'adoption internationale et la manière d'y remédier**, présidé par Mme Carine Rosalia (États-Unis), a progressé dans ses travaux sur un projet de Boîte à outils tout au long de l'année 2021. La Boîte à outils a été communiquée pour commentaires à l'ensemble des Membres de la HCCH, aux Parties contractantes à la Convention et aux organisations concernées, après quoi le Groupe de travail a discuté de certains des principaux commentaires reçus, en particulier ceux où les États ont exprimé des points de vue divergents. Au cours de la réunion de la Commission spéciale, les participants auront la possibilité de

soulever toute question essentielle qu'ils pourraient encore avoir, notamment des questions qui n'ont pas encore été approuvées par tous les Membres et les Parties contractantes, et de commenter tout nouvel ajout ou toute modification apportée au projet avancé de la Boîte à outils.

Comme les années précédentes, le Bureau Permanent a continué à recevoir des demandes de la part de Parties contractantes pour bénéficier d'une assistance post-conventionnelle adaptée, fournie grâce au soutien généreux du Gouvernement norvégien. Le Bureau Permanent, avec l'aide de consultants, a entre autres apporté une assistance technique supplémentaire à l'Équateur et au Paraguay. Dans le cas de l'Équateur, cela a conduit à l'élaboration d'un guide destiné aux autorités gouvernementales sur la conservation des informations et l'accès aux origines par les personnes adoptées. Pour le Paraguay, ce travail a conduit à des commentaires sur la législation nouvellement adoptée et à des conseils visant à améliorer le fonctionnement de son Autorité centrale.

En mai 2021, le Niger a adhéré à la Convention Adoption, qui y est entrée en vigueur en septembre 2021. Avec le Niger, la Convention compte 104 Parties contractantes.

La Convention Adoption de 1993 prévoit des garanties pour que les adoptions internationales aient lieu dans l'intérêt supérieur de l'enfant et dans le respect de ses droits fondamentaux, en établissant un système de coopération entre les Parties contractantes en vue d'assurer le respect de ces garanties et prévenir ainsi l'enlèvement, la vente ou la traite d'enfants.



## Convention Protection des enfants de 1996



Pour célébrer le 25<sup>e</sup> anniversaire de la Convention Protection des enfants de 1996 en 2021, le Bureau Permanent a lancé **l'initiative pour améliorer et promouvoir la protection de tous les enfants** (initiative HCCH|Approach), une série d'activités et d'événements promotionnels organisés tout au long de l'année.

Dans le cadre de l'initiative HCCH|Approach, le Bureau Permanent a organisé un concours de rédaction, les participants étant invités à soumettre un essai portant sur toute question juridique ayant trait à la Convention, et un concours de médias et de conception, pour lequel les participants étaient invités à créer une représentation audio, visuelle, graphique ou autre de la protection transfrontière des enfants. Pour plus d'informations sur les œuvres des lauréats, veuillez consulter la publication HCCH|Approach.

Les noms des lauréats ont été dévoilés lors de **l'événement mondial de la HCCH|Approach**, qui comprenait une série de conférences données par des experts mondiaux et qui s'est achevée par une discussion en direct avec des représentants issus des gouvernements, du secteur privé et du milieu universitaire. Un large éventail de questions et de perspectives a été mis en lumière, notamment la responsabilité parentale, les enfants en déplacement, l'interaction de la Convention avec d'autres cadres conventionnels, et sa mise en œuvre dans des États spécifiques.

L'initiative HCCH|Approach a bénéficié d'un aperçu régional sur la Convention Protection des enfants de 1996 grâce à la participation active des Bureaux régionaux de la HCCH. En septembre 2021, le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a organisé un événement intitulé « Vingt-cinq ans de la Convention HCCH Protection des enfants de 1996 dans la région Asie et Pacifique : Présent, développement et avenir », qui a été suivi d'un autre événement en ligne organisé par le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes à l'intention des Autorités centrales de la région, marquant la conclusion de l'initiative en octobre 2021.

Comme les années précédentes, le Bureau Permanent a continué à fournir une assistance aux Parties contractantes et aux autres parties prenantes ainsi qu'à promouvoir une mise en œuvre plus large de la Convention Protection des enfants de 1996. Outre les séminaires mentionnés précédemment pour la Cour suprême d'Ukraine et pour le Réseau européen de formation judiciaire, le Bureau Permanent a assuré la promotion de la Convention lors de diverses réunions et manifestations en ligne,

notamment la discussion régionale du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant et la protection de remplacement, la conférence sur les nouveaux développements du droit international privé en Asie de l'Est, organisée par l'Institut suisse de droit comparé, le 8<sup>e</sup> congrès mondial sur le droit de la famille et les droits de l'enfant, et la réunion inaugurale du groupe nigérien sur le droit international privé.

La Convention Protection des enfants de 1996 fournit un cadre complet pour protéger les enfants dans les situations transfrontières, avec des règles de droit international privé uniformes qui empêchent les décisions contradictoires concernant les mesures civiles de protection des enfants et de leurs biens.



Dr. Gérardine Goh Escolar, Premier secrétaire à la HCCH

## Convention Protection des adultes de 2000



M. Geraldo Rocha Ribeiro,  
Président du Groupe de travail sur  
l'élaboration d'un Manuel pratique  
en vertu de la Convention de 2000

La première réunion de la **Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention Protection des adultes de 2000** étant provisoirement fixée à 2022, des recherches et des activités préparatoires ont été menées tout au long de 2021. La plus importante d'entre elles était l'élaboration d'un projet de Manuel pratique.

À la suite des travaux préparatoires menés par le Bureau Permanent en 2020, un **Groupe de travail** a été créé en 2021 en vue de finaliser l'élaboration dudit Manuel. Le Groupe de travail, présidé par M. Geraldo Rocha Ribeiro (Portugal), est composé d'experts possédant une expérience du fonctionnement ou de la mise en œuvre de la Convention, représentant conjointement 13 États dont 11 Parties contractantes. Le Groupe de travail s'est réuni par vidéoconférence toutes les deux semaines d'avril à décembre 2021, avec une interruption pendant l'été.

Le Manuel pratique fournira des orientations sur le champ d'application de la Convention et les éléments à prendre en compte dans le processus de sa mise en œuvre, notamment les règles de compétence, la loi applicable aux mesures de

protection et aux pouvoirs de représentation, la reconnaissance et l'exécution ainsi que la coopération judiciaire et administrative.

Un projet de Manuel sera communiqué aux Membres et observateurs de la HCCH pour commentaires à la mi-février 2022, et un projet final sera examiné par la Commission spéciale à la fin de 2022. Le Groupe de travail poursuivra ses travaux en élaborant un modèle de Profil d'État sur l'état de la mise en œuvre de la Convention parmi les Parties contractantes.

La Convention Protection des adultes de 2000 prévoit, dans les situations à caractère international, la protection des adultes qui, en raison d'une altération ou d'une insuffisance de leurs facultés personnelles, ne sont pas en état de pourvoir à leurs intérêts.



## Convention Élection de for de 2005



En assurant l'efficacité des accords d'élection de for dans les transactions commerciales internationales, la Convention Élection de for de 2005 crée un environnement juridique plus propice au commerce et aux investissements internationaux.

Afin d'explorer les questions contemporaines liées à son application, l'édition 2021 de la série HCCH a|Bridged a été consacrée à la Convention Élection de for de 2005. Lancée en 2019, la série HCCH a|Bridged constitue un forum annuel de discussion sur l'innovation en matière de litiges transfrontières, de procédure civile et de résolution des litiges.

L'édition 2021 de l'événement HCCH a|Bridged s'est tenue virtuellement le premier décembre 2021, en partenariat avec l'Académie de droit de la Cour de justice des Caraïbes (CCJ), l'Association américaine de droit international privé (ASADIP) et la Communauté des Caraïbes (CARICOM), et avec le généreux soutien du ministère fédéral allemand de la Justice et de la Protection des consommateurs.

Après un discours liminaire du Professeur Trevor Hartley (Royaume-Uni), co-auteur du Rapport explicatif sur la Convention, les intervenants invités ont discuté du rôle que joue la Convention dans le marché émergent des tribunaux de commerce international, ont confirmé les avantages que revêt la Convention pour les États et les entreprises, et ont partagé des informations sur les processus législatifs et de consultation dans leurs États respectifs. En amont, le Bureau Permanent avait également communiqué un Questionnaire sur la Convention Élection de for de 2005 parmi les Parties contractantes et non-contractantes, dont les principales conclusions ont été présentées lors de l'événement.

Outre l'événement HCCH a|Bridged, le Bureau Permanent a assuré la promotion de la Convention et fourni des services post-conventionnels tout au long de l'année. Le Bureau Permanent a organisé une session de formation en ligne sur la Convention Élection de for de 2005 et la Convention Jugements de 2019 pour la Cour suprême d'Ukraine, avec le soutien du projet Pravo-Justice de l'UE, et a fourni des informations sur cette Convention et d'autres instruments de contentieux transnational lors de réunions avec l'Organisation des États américains (OEA), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et le Réseau de coopération judiciaire internationale des pays lusophones (*Rede Judiciária da CPLP*).

En mars 2021, Israël a signé la Convention Élection de for de 2005. La Convention Élection de for de 2005, qui lie actuellement 31 États ainsi que l'UE, entrera en vigueur pour Israël après le dépôt d'un instrument d'adhésion, d'acceptation, d'approbation ou de ratification.

La Convention Élection de for de 2005 vise à assurer l'efficacité des accords d'élection de for, ou « clauses attributives de juridiction », entre les parties à des transactions commerciales internationales.



Dr. João Ribeiro-Bidaoui, Premier secrétaire à la HCCH

## Convention Recouvrement des aliments de 2007 et Protocole Obligations alimentaires de 2007

La Convention Recouvrement des aliments de 2007 et le Protocole Obligations alimentaires de 2007 ont connu une année riche en événements, avec de multiples réunions de leurs Groupes de travail et d'experts respectifs, une nouvelle subvention de l'UE pour iSupport, et la préparation de la prochaine **réunion de la Commission spéciale en 2022**.

Le **Groupe de travail sur la coopération administrative** concernant la Convention Recouvrement des aliments de 2007 s'est réuni en mai et décembre 2021, sous la co-présidence de M. Philip Ashmore (États-Unis) et de Mme Floor de Jongh Bekkali (Norvège). Le Groupe de travail a achevé deux rapports modèles pour la collecte de statistiques dans le cadre de la Convention, qui seront présentés à la Commission spéciale pour adoption.



M. Philip Ashmore et Mme Floor de Jongh Bekkali, co-Présidents du Groupe de travail sur la coopération administrative

Le **Groupe de travail sur la loi applicable** au Protocole Obligations alimentaires de 2007 s'est réuni en janvier 2021, sous la présidence du Professeur Andrea Bonomi (Suisse). Le Groupe de travail a examiné le fonctionnement pratique du Protocole, en fournissant des orientations sur des questions concernant la loi applicable découlant de certaines relations familiales, la loi applicable aux questions préliminaires / incidentes, ainsi que l'interprétation et la portée de certaines dispositions.



Prof. Andrea Bonomi, Président du Groupe de travail sur la loi applicable

La Convention Recouvrement des aliments de 2007 et son Protocole Obligations alimentaires de 2007 visent à établir un système international moderne, efficace et accessible pour le recouvrement transfrontière des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille.



M. Arnaldo José Alves Silveira, Président du Groupe d'experts sur les transferts internationaux d'aliments

Le **Groupe d'experts sur les transferts internationaux d'aliments** s'est réuni en février 2021, sous la présidence de M. Arnaldo José Alves Silveira (Brésil). Le Groupe d'experts a examiné les bonnes pratiques en matière de versement transfrontière des aliments destinés aux enfants et a formulé des recommandations concernant les chèques, les frais de transfert, les points centralisés pour les transferts internationaux et la conversion des devises.

Un autre développement important pour le transfert transfrontière d'aliments a été la demande d'une nouvelle subvention de l'UE, qui a été acceptée, pour iSupport ITMF – un nouveau projet qui vise à établir un lien entre le logiciel iSupport et les comptes bancaires détenus par les Autorités centrales. L'Organe directeur d'iSupport s'est réuni à plusieurs reprises en 2021, sous la présidence de M. Paulo Jorge Gomes Gonçalves (Portugal).



M. Paulo Jorge Gomes Gonçalves, Président de l'Organe directeur d'iSupport

En janvier 2021, le Bureau Permanent a publié 20 nouvelles traductions du *Manuel pratique pour les autorités compétentes sur la Convention Recouvrement des aliments de 2007, le Protocole Obligations alimentaires de 2007 et le Règlement européen sur les aliments de 2009*. En comptant ces nouvelles traductions, le Manuel pratique est désormais disponible dans toutes les langues de l'UE.

Enfin, en août 2021, la Nouvelle-Zélande a ratifié la Convention Recouvrement des aliments de 2007. La Convention y est ensuite entrée en vigueur en novembre 2021. Avec la Nouvelle-Zélande, 42 États et l'Union européenne sont actuellement liés par la Convention Recouvrement des aliments de 2007.

iSupport est un système électronique de gestion des dossiers et de communication sécurisée pour le recouvrement transfrontière d'aliments en vertu du Règlement européen sur les aliments de 2009 et de la Convention HCCH Recouvrement des aliments de 2007.



## Convention Jugements de 2019

Célébrant son deuxième anniversaire en 2021, la Convention Jugements de 2019 a continué de susciter un intérêt. Israël, le Costa Rica et la Fédération de Russie ont signé la Convention.



Israël signe la Convention Jugements de 2019 (mars 2021)

En vue de l'entrée en vigueur imminente de la Convention, le Bureau Permanent a cherché à la promouvoir et à en assurer la mise en œuvre et le fonctionnement effectifs par le biais de différentes activités. Il s'agit notamment de l'organisation de la toute première Masterclass HCCH-ANASE, qui comprenait une session sur la Convention Jugements de 2019 ; d'une session de formation sur les Conventions Élection de for de 2005 et Jugements de 2019 pour la Cour suprême d'Ukraine, avec le soutien du projet Pravo-Justice de l'UE ; et de la collaboration avec l'OEA, l'OMC et le Réseau de coopération judiciaire internationale des pays lusophones (*Rede Judiciária da CPLP*).

Dans ses efforts de promotion de la Convention Jugements de 2019, le Bureau Permanent a collaboré étroitement avec l'Union internationale des huissiers de justice, par le biais de sessions de formation en mars 2021, ainsi que de présentations lors de la table ronde de l'Atlas de l'exécution de l'UE en juillet 2021 et du 24<sup>e</sup> congrès de l'UIHJ en novembre 2021.



Le Costa Rica signe la Convention Jugements de 2019 (septembre 2021)



La Fédération de Russie signe la Convention Jugements de 2019 (novembre 2021)



Le Bureau Permanent a également continué à collaborer avec la *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* (GIZ) pour la promotion de la Convention Jugements de 2019 en Europe du Sud-Est. En novembre 2021, une série de six séminaires en ligne sur l'exécution transfrontière des jugements étrangers en Europe du Sud-Est a été organisée à l'intention des responsables gouvernementaux et d'autres parties prenantes de la région, ce qui a donné lieu à la publication du livre intitulé *Cross-border Recognition and Enforcement of Foreign Judicial Decisions in SEE and Perspectives of HCCH 2019 Judgments Convention*. Plus tôt dans l'année, de nouvelles traductions du texte de la Convention et de son Rapport explicatif ont été publiées en albanais, macédonien et bosniaque-serbe-monténégrin.

La Convention Jugements de 2019 facilite la circulation internationale effective des jugements en matière civile ou commerciale.



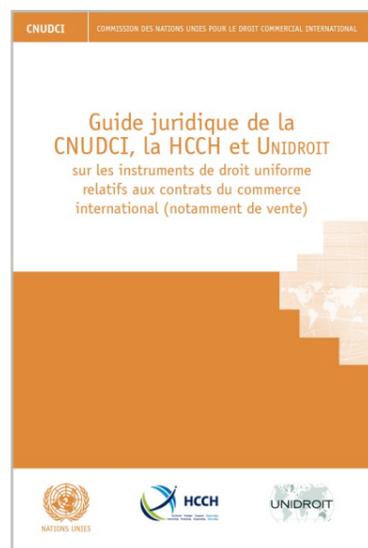
24<sup>e</sup> Congrès international de l'UIHJ à Dubai (novembre 2021)



Dr. Ning Zhao, Collaboratrice juridique senior à la HCCH

## Droit commercial et financier international

Cette section présente brièvement certains des principaux développements de 2021 en ce qui concerne les Conventions et instruments principaux de la HCCH dans le domaine du droit commercial et financier, à savoir : la Convention Trust de 1985, la Convention Titres de 2006 et les Principes de 2015 sur le choix de la loi applicable aux contrats commerciaux internationaux.



Parmi les points forts, on peut citer la publication du *Guide juridique portant sur les instruments uniformes dans le domaine du droit des contrats commerciaux internationaux (principalement sur les ventes)*, élaboré conjointement par les Secrétariats de la CNUDCI, d'UNIDROIT et de la HCCH. Disponible dans toutes les langues des Nations Unies, le Guide juridique offre un aperçu général des principaux textes législatifs élaborés par chaque organisation, notamment les Principes de 2015 sur le choix de la loi applicable, en indiquant la manière dont ces textes interagissent entre eux pour remplir les objectifs communs que sont la prévisibilité et la flexibilité.

Comme les années précédentes, le Bureau Permanent a mené une enquête sur l'impact des Principes 2015 dans les procédures d'arbitrage, publiant ses conclusions dans un état présent. Dans le cadre de l'enquête, 16 institutions d'arbitrage venant des quatre continents ont déclaré avoir intégré les Principes de 2015 dans leurs règles institutionnelles ou avoir facilité leur utilisation d'une autre manière.

Enfin, en 2021, le Bureau Permanent a fait avancer la préparation de la prochaine **Conférence internationale de droit commercial et financier**, qui se tiendra en ligne fin 2022, notamment en communiquant un questionnaire. Cette Conférence portera sur les Conventions et instruments de la HCCH dans ce domaine et abordera également les questions de droit international privé liées à l'économie numérique.

La Convention Trust de 1985 précise la loi applicable au trust et régit sa reconnaissance entre les Parties contractantes.

La Convention Titres de 2006 détermine la loi applicable à l'opposabilité, la priorité et les autres effets des transferts de titres intermédiés.

Les Principes de 2015, premier instrument non contraignant de la HCCH, sont conçus pour promouvoir l'autonomie de la volonté des parties dans les contrats commerciaux internationaux.



Trust



Titres



Principes

## Gouvernance & Coopération

En tant qu'organisation intergouvernementale, la bonne gouvernance est au cœur du fonctionnement de la HCCH.

Son mandat mondial unique exige également une coopération internationale avec les secteurs public, privé et à but non lucratif, ainsi qu'un dialogue permanent avec le grand public.

En 2021, la HCCH a continué à œuvrer au renforcement de ses cadres de gouvernance et à la promotion de partenariats internationaux, comme mentionné dans la présente section.

### Gouvernance

#### Conseil sur les affaires générales et la politique (CAGP)

Le **Conseil sur les affaires générales et la politique (CAGP)**, qui comprend l'ensemble des Membres de la HCCH, s'est réuni en mars 2021 pour examiner les progrès réalisés et définir le Programme de travail pour l'année à venir. Pour la première fois de son histoire, et en raison de la pandémie de COVID-19, la réunion s'est tenue en ligne. Présidée par M. Andrew Walter (Australie), la réunion a rassemblé plus de 350 participants, représentant les Membres de l'Organisation, ainsi que des États observateurs, des organisations intergouvernementales et des organisations internationales non gouvernementales.

Comme les années précédentes, le CAGP a examiné les travaux normatifs et non normatifs en cours, en fournissant des conseils et des orientations. La plupart des développements importants est décrite dans les sections précédentes. En ce qui concerne les questions de gouvernance, le CAGP a pris acte des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan stratégique de l'Organisation pour 2019-2022, et a discuté des options concernant l'élaboration du prochain Plan stratégique. Il a notamment pris acte des travaux menés par le Bureau Permanent, avec l'aide d'un Groupe informel d'ambassadeurs, en vue de préparer les futures discussions lors du CAGP sur le développement stratégique de l'Organisation.

Le CAGP a également approuvé les *Modalités de nomination du Secrétaire général* et a entamé les préparatifs en vue de l'élection d'un nouveau Président, étant donné que le mandat de Président de M. Walter arrivera à son terme à l'issue de la réunion du CAGP de 2022.

#### Conseil des Représentants diplomatiques (CRD)

La réunion annuelle du **Conseil des Représentants diplomatiques (CRD)**, principale autorité financière et budgétaire de l'Organisation, s'est tenue en mai 2021, sous la présidence de M. Simon Smits (Pays-Bas).

Les points forts de la réunion ont été l'approbation du Budget de la HCCH pour l'Exercice financier 2021-2022 – d'un montant total de 4 368 194 €, la nomination de M. Mostafa Diaa Eldin Mohamed (Égypte) en tant que nouveau Président du Comité Permanent du CRD, et la discussion des amendements au Règlement du personnel de la HCCH.

## Rayonnement et coopération institutionnelle

Coopération avec l'**Union européenne (UE)** en ce qui concerne iSupport, le système électronique de gestion des dossiers et de communication sécurisée pour le recouvrement transfrontière d'aliments en vertu du Règlement européen sur les aliments de 2009 et de la Convention HCCH Recouvrement des aliments de 2007, ainsi que sur la traduction dans les langues de l'UE des principales publications de la HCCH.



Coopération à long terme avec l'**Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT)** et la **Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI)**, organisations sœurs de la HCCH, sur un large éventail de questions.

Coopération avec l'**Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)** sur l'interaction entre le droit international privé et la propriété intellectuelle.



Coopération avec la **Fondation américaine des Amis de la Conférence de La Haye** sur le programme de stages de la HCCH.

Coopération avec l'**Association Internationale des avocats de la famille (AIAF)** sur les activités liées aux Conventions Enlèvement d'enfants de 1980 et Protection des enfants.



Coopération avec le **Projet UE Pravo-Justice** dans l'organisation d'une série de séminaires en ligne sur la mise en œuvre adéquate et efficace des Conventions de la HCCH pour la Cour suprême de l'Ukraine.

Coopération avec l'**Asociación Internacional de Juristas de Derecho de Familia (AIJUDEFA)** sur la publication de la version espagnole du *Guide de bonnes pratiques dans le cadre de la Convention Enlèvement d'enfants : Partie VI – Article 13(1)(b)*.



Coopération avec l'**Organisation internationale de la Francophonie (OIF)** pour renforcer l'utilisation de la langue française au sein de la HCCH.



Participation au *Just Peace Month*, organisé par la **municipalité de La Haye** et le **Hague Humanity Hub**, notamment par le biais de l'organisation de deux webinaires – l'un présentant les Conventions et instruments les plus influents de la HCCH, et l'autre donnant un aperçu des « coulisses » de la négociation de la Convention Jugements de 2019 – ainsi que la participation à la visite guidée et à l'événement sur les carrières de Just Peace, tous ouverts au grand public.

Coopération avec la **Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)** pour l'organisation de six séminaires en ligne sur l'exécution transfrontière des jugements étrangers en Europe du Sud-Est.



Coopération avec l'**Union internationale des huissiers de justice (UIHJ)**, notamment par l'organisation conjointe d'un webinaire sur les Conventions Notification de 1965 et Jugements de 2019 et la participation à son 24<sup>e</sup> congrès international.

Coopération avec l'**Asian Business Law Institute (ABLI)**, notamment pour l'organisation d'un webinaire conjoint sur le thème « Convention HCCH Preuves de 1970 et l'obtention des preuves à distance par liaison vidéo ».



Organisation de l'édition 2021 de l'événement HCCH|aBridged en coopération avec l'**Académie de droit de la Cour de justice des Caraïbes (CCJ)**, l'**Association américaine de droit international privé (ASADIP)** et la **Communauté des Caraïbes (CARICOM)**.

Participation au séminaire international en ligne sur « Le fonctionnement pratique de la Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants », organisé par la **Fondation allemande pour la coopération juridique internationale (IRZ)** et le **ministère de l'Éducation et des Sciences de la République du Kazakhstan**.



Coopération avec le **Département de droit international de l'Organisation des États américains (OEA)** pour l'organisation d'une réunion conjointe avec les conseillers juridiques sur le droit international privé des États membres de l'OEA, afin de présenter pour discussion et retour d'information les travaux en cours dans ce domaine par la Commission juridique interaméricaine et la HCCH.

## Rayonnement régional

En tant qu'organisation intergouvernementale à caractère universel, la HCCH cherche à inclure toutes les régions du monde dans ses travaux normatifs et non normatifs. Ses Bureaux régionaux – le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (BRAP) et le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BRALC) – se sont avérés essentiels à cet égard, en renforçant le dialogue avec leurs régions respectives et en fournissant des services post-conventionnels adaptés aux besoins régionaux.

Tout au long de l'année 2021, les Bureaux régionaux ont collaboré avec des entités nationales, des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales, des universités et d'autres parties prenantes pour promouvoir la HCCH et ses Conventions.



Équipe du BRAP et les juristes détachés de la République populaire de Chine (2021)

### Renforcement de la coopération avec l'ANASE

Le BRAP a travaillé en étroite collaboration avec l'ANASE pour promouvoir la HCCH et ses instruments. En août 2021, le BRAP et d'autres membres du Bureau Permanent ont organisé une Master Class sur les Conventions Preuves et Jugements, accueillie par le Conseil des juges en chef de l'ANASE (CACJ). Deux mois plus tard, en octobre 2021, le BRAP a participé à la réunion des hauts fonctionnaires de l'ANASE (ASLOM), où la poursuite de la coopération dans la région a fait l'objet de discussions.

Dans le cadre de diverses activités, le BRAP a collaboré avec la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC), l'Académie asiatique de droit international (AAIL), l'Organisation consultative juridique afro-asiatique (AALCO), l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

De même, le BRALC a renforcé ses liens avec de nombreuses institutions, notamment l'Association américaine de droit international privé (ASADIP), la Communauté des Caraïbes (CARICOM), l'Académie de droit de la Cour de justice des Caraïbes (CCJ), l'Organisation des États américains (OEA) et son Institut interaméricain de l'enfance (IIN), ainsi que sa Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH), le Marché commun du Sud (MERCOSUR) et l'Association mondiale des juristes (WJA). Le BRALC a également favorisé une meilleure compréhension des Conventions de la HCCH parmi ces organisations par le biais de présentations lors de la Commission des affaires juridiques de la CARICOM, de la réunion des défenseurs publics du MERCOSUR, de la 95<sup>e</sup> réunion ordinaire du Conseil directeur de l'IIN, et de la conférence de la WJA sur l'enlèvement d'enfants et les droits de l'homme. Le BRALC a en outre organisé un webinaire, en partenariat avec la CIDH, sur l'interaction entre la Convention HCCH Enlèvement d'enfants de 1980, la Convention américaine relative aux droits de l'homme et la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

Les Bureaux régionaux ont également apporté leur soutien aux États en passe de devenir Membres de la HCCH (Thaïlande, Mongolie, Honduras et El Salvador) et ont fourni des conseils aux autres États qui envisagent de devenir Membres.



Équipe du BRALC (2021)

### Objectifs de développement durable des Nations Unies

Le BRALC a apporté son soutien à la Cour suprême du Costa Rica dans son évaluation de la mise en œuvre des ODD des Nations Unies au niveau judiciaire, en particulier en ce qui concerne l'incorporation plus large de la dimension « accès transnational à la justice » dans la mise en œuvre de l'ODD 16, qui traite de l'état de droit et de l'accès à la justice. En outre, le BRALC participe à des discussions préliminaires sur le sujet avec les autorités paraguayennes et le PNUD Argentine.

# Le personnel

(au 31 décembre 2021)

M. Christopher ANDERSON  
Collaborateur juridique (jusqu'en décembre 2021)

Mme Maryze BERKHOUT  
Responsable des finances / Collaboratrice des ressources humaines senior

Dr. Christophe BERNASCONI  
Secrétaire général

Mme Sandrine BRARD  
Assistante administrative

Mme Florencia CASTRO  
Coordinatrice juridique et du bureau (BRALC)

M. Harry CHENG  
Collaborateur juridique

Mme Marie-Charlotte DARBAS  
Responsable de la gestion de l'information

Mme Lydie DE LOOF  
Designer graphique / Responsable des publications

Mme Eugenia GENTILE  
Assistante en finances / ressources humaines

Dr. Gérardine GOH ESCOLAR  
Premier secrétaire

M. Ignacio GOICOECHEA  
Représentant (BRALC)

Mme Maja GROFF  
Collaboratrice juridique principale (jusqu'en mars 2021)

M. Stuart HAWKINS  
Administrateur du site web / des technologies de l'information

Mme Nietta KEANE  
Assistante collaboratrice juridique

Mme Anna KOELEWIJN  
Responsable de l'administration

M. Philippe LORTIE  
Premier secrétaire

M. Thomas MACHUELLE  
Traducteur / Réviseur

Mme Laura MARTÍNEZ-MORA  
Secrétaire

Mme Laura MOLENAAR  
Collaboratrice administrative

Mme Alix NG  
Chef de bureau (BRAP)

Mme Capucine PAGE  
Collaboratrice juridique

Mme Sophie PINEAU  
Assistante personnelle du Secrétaire général

Mme Mathilde PRÉNAS  
Assistante administrative senior

Dr. João RIBEIRO-BIDAOUÍ  
Premier secrétaire

Mme Raquel SALINAS PEIXOTO  
Collaboratrice juridique

Mme Nicole SIMS  
Collaboratrice juridique

Mme Sabrina STUCKEN  
Assistante administrative

Mme Giulia VALENTINI  
Assistante de projet / communication

M. Willem VAN DER ENDT  
Responsable des services généraux

M. Brody WARREN  
Attaché du Secrétaire général / Collaborateur juridique senior

Mme Ana ZANETTIN  
Traductrice / Réviseur / Assistante administrative

Dr. Ning ZHAO  
Collaboratrice juridique senior

Prof. Yun ZHAO  
Représentant (BRAP)

Mme Elizabeth ZORRILLA  
Collaborateur juridique (jusqu'en septembre 2021)

## Consultants auprès de la HCCH

### Consultants en soutien aux travaux normatifs

Mme Hannah BAKER  
Projet Filiation / Maternité de substitution

Mme Victoria STEPHENS  
Projet INCADAT

Dr. Michael WELLS-GRECO  
Projet Filiation / Maternité de substitution

### Consultants en soutien à la gouvernance & au fonctionnement

Mme Madelief ALSERDA  
Assistante bibliothèque

Mme Helene GUERIN  
Publications

M. Willem-Paul HERBER  
Comptable

## Détachements auprès du Bureau Permanent

M. Song (Levi) GAO  
Avocat, détaché par le ministère des Affaires étrangères de la République populaire de Chine auprès du Bureau Permanent (BRAP)

Mme Myriam de HEMPTINNE  
Juge, détachée par le ministère de la Justice du Royaume de Belgique auprès du Bureau Permanent (La Haye)

Mme Haemin LEE  
Juge, détachée par la Cour suprême de la République de Corée auprès du Bureau Permanent (La Haye)

M. Eric YUEN  
Conseiller juridique senior du Gouvernement (par intérim) détaché par le Département de la Justice du Gouvernement de la RAS de Hong Kong (République populaire de Chine) auprès du Bureau Permanent (La Haye)

## iSupport

M. Jean-Marc PELLET  
Coordinateur iSupport



# Les Stagiaires

En 2021, le Bureau Permanent a eu le plaisir d'accueillir 29 stagiaires de plus de 16 États différents à son siège à La Haye, dans ses bureaux régionaux ou en ligne.

## Siège La Haye, Pays-Bas

- Mme Ashita ALAG (indienne)
- Mme Jana ARAJI (brésilienne / libanaise)
- Mme Betina BORISOVA (bulgare)
- Mme Nadia BOUQUET (française / mexicaine)
- Mme Siqian CAI (chinoise)
- Mme Danielle CARRINGTON (britannique)
- Mme Olga CUCU (moldave)
- Mme Camille DRUILHET (française)
- Mme Courtney EDWARDS (canadienne)
- M. Matheus FERREIRA GOIS FONTES (brésilien)
- M. Thomas KICAK (américain)
- M. Gilbert MWANZA (zambien)
- M. Daniel PAKPAHAN (indonésien)
- Mme Priskila PENASTHIKA (indonésienne)
- Mme Jeanne PIN-SAVARY (française)
- Mme Giovanna RICCIARDI (italienne / argentine)
- Mme Gifany Ten-Ten Lim TONGOHAN (philippine)
- Mme Janet Man Sum WONG (chinoise)

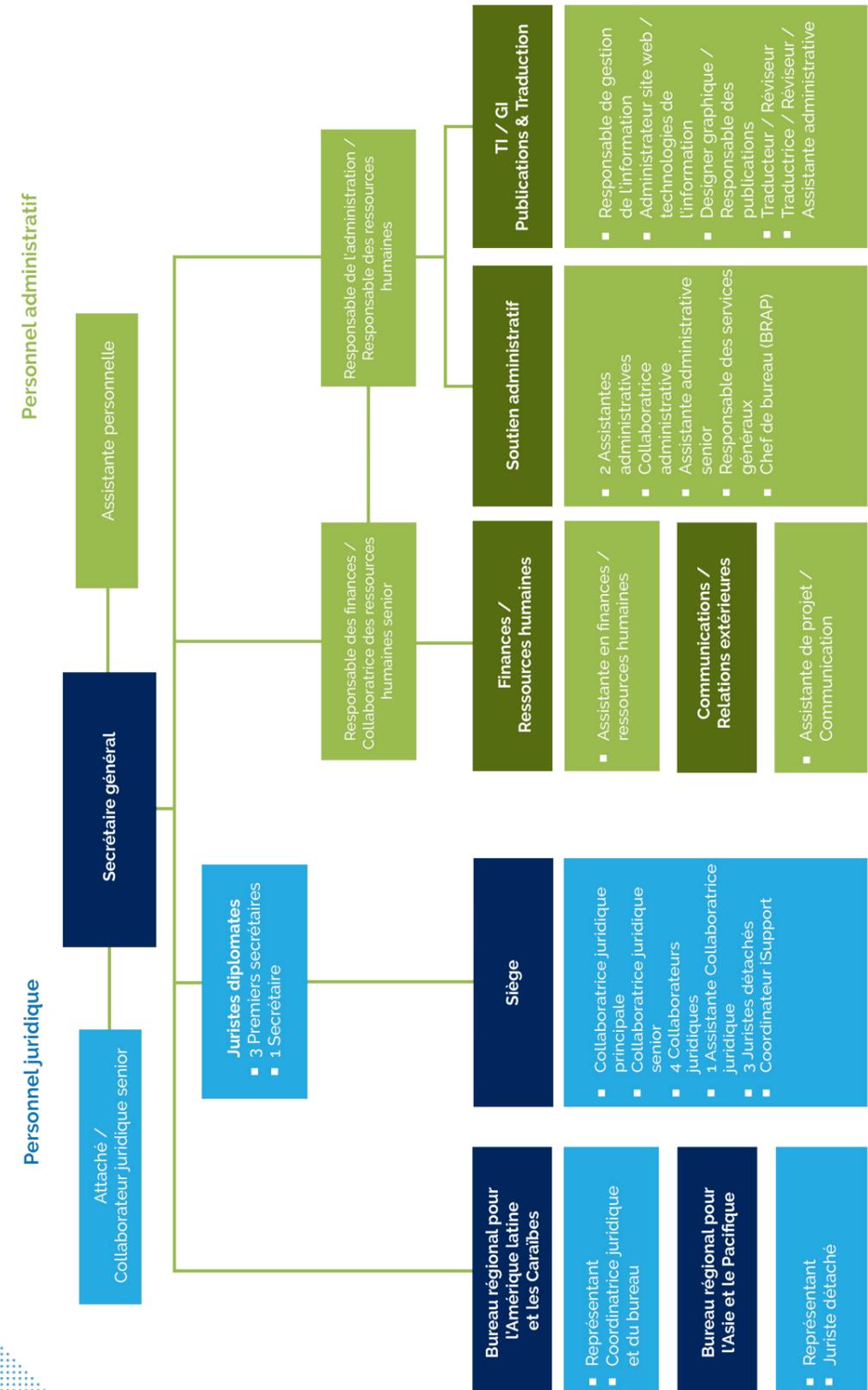
## Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BRALC) Buenos Aires, Argentine

- Mme María Belén PUERTAS (argentine)
- Mme María Victoria OLIVIERI (argentine)
- Mme Pilar BERTERO (argentine)
- M. Mauro MAZZANTI (argentin)
- Mme Rosario María PLOHN (argentine)
- Mme Melina Sol BERGSTREIT (argentine)
- Mme Mijal Cannizzaro AZUBEL (argentine)
- Mme Brenda TIVIROLI (argentine)
- Mme Sofia EMBON (argentine)

## Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (BRAP) RAS de Hong Kong, République populaire de Chine

- Mme LI Nuo (chinoise)
- M. ZHANG Zhenxian (chinois)

# Organigramme



NB : Ce tableau reflète la situation au 31 décembre 2021. Il n'est donné qu'à titre indicatif et ne reflète pas toutes les structures hiérarchiques internes. Il ne tient pas compte non plus des consultants qui apportent leur soutien au travail du Bureau Permanent.



**HCCH - Bureau Permanent**

6b, Churchillplein  
2517 JW La Haye  
Pays-Bas

Tél. : +31 70 363 3303  
Fax : +31 70 360 4867  
Courriel : [secretariat@hcch.net](mailto:secretariat@hcch.net)  
Site web : [www.hcch.net](http://www.hcch.net)

*Auteur* : HCCH

Copyright © 2022 HCCH

Tous droits réservés

Crédits photos :

- Hester Dijkstra (p. 2)
- Adobe Stock (p. 16, 17)
- Sicco van Grieken (p. 37)

ISBN 978-90-83063-39-3